



LE P'TIT LANLOUPAIS



EDITORIAL

Comme en décembre dernier la covid 19 est le sujet de préoccupation majeur de cette fin d'année. Les semaines à venir sont menacées par un durcissement des règles sanitaires. La capacité de mutation de ce virus est impressionnante et peut légitimement inquiéter. Je reste convaincu que seul un taux de vaccination élevé nous permettra de retrouver un peu de nos libertés.

Dans ce contexte nos repères sont bousculés, les déséquilibres économiques rognent notre pouvoir d'achat et fragilisent les plus mal lotis d'entre nous. Ce sont dans ces moments-là que les mots solidarité et bienveillance prennent tout leur sens. Je vous invite à être attentifs aux autres pour ne pas avoir à regretter une situation qui aurait pu être évitée.

Nous avons décidé cette année de maintenir l'arbre de Noël avec un spectacle pour les jeunes et la remise des cadeaux par le Père Noël du comité des fêtes mais au vu de la situation sanitaire le traditionnel goûter de Noël n'a pas eu lieu. Pour la deuxième année consécutive la cérémonie des vœux ne se tiendra pas. Vous trouverez dans ce numéro du P'tit Lanloupais un focus de ce qui s'est passé en 2021.

Le conseil municipal, Bruno, Philippe et Dimitri se joignent à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et des autres en respectant les gestes barrières.

Bonne et heureuse année 2022!

Yannick Le Bars, Maire

PENNADSTUR

Evel er miz Kerzu tremenet, e oa ar govid-19 danvez preder brasañ diwezh ar bloaz-mañ. En arvar emañ ar sizhunioù da zont gant kaletaat ar reolennoù yec'hedel. Fromus eo barregezh kemm ar virus-se ha gallout a ra lakaat nec'hed evel-just. Chom a ran asur ne vo adkavet lod eus hor frankizoù nemet gant ur feur vaksinañ uhel.

Bounded-divountet hor merkoù en arroude-se, e laka an digempouezioù ekonomikel hor galloud-prenañ da zigreskiñ ha bresket ar re wasañ lodet en hon touez. E-pad mareoù a seurt-se e tap ar gerioù kengred ha madelezh o ster leun. Ho pediñ a ran da vezañ war evezh ouzh ar re all kuit da gaout morc'hed d'un enkadenn hag a vije bet tu parraat anezhi.

Divizet hon eus er bloazh-mañ da zalc'her abadenn ar wezenn Nedeleg gant un abadenn evit ar re yaouank hag ingaliñ profoù Tad Nedeleg komite ar gouelioù met a-wel d'ar stad yec'hedel hep an adverenn hengounel Nedeleg. Evit an eil bloavezh diouzh renk ne vo ket eus al lid-hetoù. Kavout a reoc'h, e-barzh ar gazetenn-se, ur bilañs eus darvoudoù 2021.

Ar c'huzul-kêr en e bezh, Bruno, Philippe ha Dimitri a stag ganin evit hetiñ deoc'h ur bloavezh nevez laouen-tre. Diwallit ho yec'hed ha hini ar re all en ur zoujañ ouzh ar jestroù herzel.

Bloavezh 2022 mat hag eürus !

An Aotroù maer, Yannick Le Bars

L'EQUIPE MUNICIPALE

Yannick **LE BARS**, Maire, Conseiller Communautaire titulaire, Vice-Président à la Communauté d'Agglomération Guingamp-Paimpol Agglomération, en charge du numérique et de l'innovation, représentant GPA au bureau Mégalis Bretagne, au bureau de la commission locale de l'eau du SAGE Argoat Trégor Goëlo et au Conseil d'Administration Technopole Anticipa, représentant du SAGE à la commission "Mer et littoral"

Inès **GONSE**, 1ère Adjointe, déléguée à l'environnement et à la culture, Conseillère Communautaire suppléante, déléguée représentant la commune à GPA dans les commissions "Stratégie pour la biodiversité" et "Aménagement et revitalisation des territoires", Membre du comité technique **PCAET**, Plan Climat Air Energie Territorial

Michelle **MENGUY**, 2ème Adjointe, déléguée aux Affaires sociales, à la communication dont le Bulletin communal, aux fêtes et cérémonies, déléguée représentant la commune à GPA dans la commission "Nouvelles dynamiques territoriales"

Jacques **THORAVAL** 3ème Adjoint, délégué aux travaux et à la voirie, délégué représentant la commune à GPA dans la commission "Traitement des déchets et voirie"

Monique **COZ**, Emmanuel **FEINTE**, Guénohé **LAVAL**, Marie-Josée **LIBOUBAN**, Marie-Christine **MARCUS** représentant la commune à GPA dans la commission "Service public communautaire", Cyril **MENGUY** et Fanch **REBOURS**, Conseillers municipaux.

Bruno **THOMAS**, secrétaire de mairie.

Philippe **SIMON**, employé communal polyvalent.

Le Maire et ses Adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

Représentation dans les organismes extérieurs :

Emmanuel **FEINTE** : Correspondant Défense

Inès **GONSE** :

Déléguée au **SMITRED**, Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets et déléguée suppléante au bureau permanent

Marie-Christine **MARCUS** : Référente Sécurité routière

Michelle **MENGUY** :

Déléguée à **VIGIPOL**, Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton

Déléguée élue au **CNAS**, Centre National d'Action Sociale

Veilleur Municipal pour la Mission Locale

Membre de l'Instance de concertation des collectivités locales et déléguée représentant la commune au sein du Conseil d'Administration de l'**ASAD** Goëlo-Trieux, Association d'Aide, de Soins et de Services à Domicile

Jacques **THORAVAL** : Délégué au Syndicat Départemental d'Énergie

Commission Communale Sociale

Les élus qui composent cette commission de proximité sont là pour vous renseigner et vous accompagner si vous rencontrez des difficultés financières passagères.

Pour toute demande d'aides : contactez la mairie ou l'Adjointe en charge des Affaires Sociales

INFORMATIONS MUNICIPALES



Téléphone 02 96 22 33 45

ouverture : lundi et jeudi de 9 h à 12 h

mardi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Courriel : mairie.lanloup@orange.fr - site internet : www.lanloup.bzh.

Les gestes barrière et la distanciation physique doivent être respectés au sein de la mairie.

Le port du masque est toujours obligatoire.

Compte-rendus des conseils municipaux

Ceux-ci sont consultables sur le site internet de la commune (rubrique vie municipale - conseil municipal) ainsi que sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la Mairie.

Collecte des déchets pour l'année 2022, hors période estivale du 4 juillet au 26 août

La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective ont lieu toutes les deux semaines, **le mercredi, en semaines impaires.**



Première collecte : le **mercredi 5 janvier**

Pour tout renseignement, tél. 02 96 13 59 59

dechets@guingamp-paimpol.bzh

#CORONAVIRUS

Que faire de mes déchets ?



Déchetterie de Paimpol - Lieu-dit La Lande Blanche - tél. 02 96 20 91 39

Ouverte toute l'année du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00

de 14 h 00 à 18 h 00

Populations légales 2019 en vigueur au 1er janvier 2022 *source INSEE*

Chaque année, ces actualisations sont calculées à partir d'une combinaison de plusieurs sources (enquête de terrain complétée de sources administratives pour les communes de moins de 10 000 habitants)

Population municipale..... : 210

Population comptée à part..... : 5

Population totale..... : 215

Pour information - Département des Côtes d'Armor : 596 518 habitants



La situation sanitaire, très préoccupante en début d'année, a contraint l'INSEE, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques à différer le recensement initialement prévu en janvier-février 2021.

La population de notre commune sera donc recensée du 20 janvier au 19 février 2022.

Des dispositions particulières pourront être prises si la situation sanitaire imposait à nouveau des mesures de précaution.

Le recensement de toutes les communes de moins de 10 000 habitants, soit la moitié de la population française, était jusqu'alors réparti sur un cycle de 5 ans ; il le sera désormais sur un cycle de six ans.

L'objectif du recensement est double

- . Etablir les populations légales de chaque circonscription administrative, avec un impact important en terme de gestion communale, de finances locales, de réglementation, de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de plans et travaux d'urbanisme etc.
- . Fournir des données socio-démographiques détaillées sur les personnes et les logements avec des incidences sur l'emploi, l'organisation de la vie sociale, les équipements collectifs, l'habitat...

Un agent recenseur, *Madame Myriam Menguy*, assurera la transmission des informations nécessaires et des questionnaires.

Les normes sanitaires imposent toujours des contacts agents recenseurs-habitants réduits au strict nécessaire, avec évidemment port du masque et distanciation.

Nous sommes persuadés que vous lui réserverez le meilleur accueil !

La réponse par internet est à privilégier

Un courrier d'information ainsi qu'une notice comportant les éléments d'accès aux questionnaires en ligne seront fournis.

L'agent recenseur fournira des questionnaires "papier" aux personnes non équipées et conviendra d'un rendez-vous pour les récupérer.

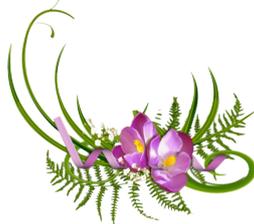
Une aide sous forme d'interview sera exclusivement réservée aux personnes ne pouvant pas remplir les questionnaires elles-mêmes.

ETAT CIVIL

Naissances : le 19 Février : Yaëlle CONNAN
le 09 Mars : Olympe GUERAS THOMAS

Mariages : aucun

Décès : le 16 Janvier Monsieur Marcel GABAUD
le 23 Avril Monsieur Philippe MICHOT



URBANISME

Certificats d'urbanisme d'information : 15

Déclaration préalable : 13, dont :

- 1 pour un carport
- 1 pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- 1 pour une véranda
- 6 pour modifications extérieures et/ou création d'ouvertures
- 1 pour une division de parcelle
- 1 pour un sauna
- 2 pour une extension.

Permis de construire : 3, dont :

- 1 pour la construction d'un garage
- 2 pour la construction de maisons d'habitation

Salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'appliquer les mêmes tarifs de location en 2022 que ceux pratiqués en 2020 et 2021.

Tarif de location pour l'année 2022

	Lanloupais	Extérieurs
1 repas	148 €	260 €
2 repas	216 €	363 €
Week-end	285 €	419 €
Vin d'Honneur, goûter	113 €	178 €

Les associations de la commune bénéficient d'un tarif unique de 42 € et de trois locations gratuites par an. Les associations extérieures à la commune s'acquittent des mêmes montants que ceux des particuliers.

Investissements

Etude sur la revitalisation du bourg

Elle est en phase d'achèvement.

Les élus se sont réunis début décembre afin de travailler sur la priorisation des projets.

Il ressort de cette réunion le classement suivant :

Projets à court terme : circulation apaisée en centre bourg, améliorer la qualité piétonne, réaménager le jardin Guy Ropartz.

Projets à moyen terme : réhabilitation du Kerganer (avec conventionnement avec l'EPF à court terme), rénovation de la mairie.

Projets à long terme : effacement des réseaux, fleurissement remarquable.

Église

Achèvement de la restauration du retable de la chapelle du Rosaire

54 454,88 € TTC (subventionné par l'Etat, la Région et le Département)

Remplacement du chauffage

13 449,20 € TTC (subventionné par le Département dans le cadre de son plan de relance)

Mise aux normes de l'éclairage

12 921,31 € TTC (subventionné par le Département dans le cadre de son plan de relance)

Travaux de voirie

Route du meunier pour un coût de 11 312,81 € TTC.

Achats divers

Isoloir pour les élections 352,80 € et
Parois de protection 360,00 € (subvention de l'Etat)
Vestiaire pour les services techniques : 304,48 €

AUTOCOLLANTS STOP PUB



Chacun peut, par des actions concrètes et simples, oeuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets qu'il produit.

Pour ceux qui ne souhaitent plus recevoir de prospectus, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant mentionnant le refus de ces imprimés.

Vous trouverez ces autocollants à votre disposition en mairie.

Anniversaire

Notre doyenne, Marguerite Hamon, a fêté son quatre-vingt-seizième anniversaire le 20 octobre dernier.

A cette occasion, elle a reçu la visite du Maire, Yannick Le Bars et de la première adjointe, Inès Gonse, qui lui ont offert leurs compliments et un bouquet de fleurs au nom de la Municipalité.



Repas des Aînés

un moment de convivialité partagée !



Avec ses tables nappées, la salle polyvalente avait déjà des airs de fête le samedi 6 novembre à l'occasion du traditionnel repas des Aînés offert par la municipalité aux Lanloupais âgés de 65 ans et plus.

Beaucoup attendaient ce repas avec impatience.

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, nous avons eu le plaisir d'accueillir de "nouveaux jeunes Aînés".

Quelle chance avons-nous eue de pouvoir nous retrouver, en maintenant bien sûr, toutes les précautions sanitaires, pour un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause qui a permis des rencontres, des échanges et le partage d'un moment festif !

Cette journée conviviale et sympathique, appréciée de tous semble avoir atteint son objectif et réchauffé les coeurs de nos Aînés.

C'est bien là sa finalité !



Conférence



En après-midi du 6 novembre, faisant suite au repas, une conférence était donnée par Brigitte et Yvonnick Le Coat sur la vie des marins à bord des voiliers cap-horniers de la Marine marchande de 1850 à 1925 et leur rôle durant la Première Guerre mondiale.

Plus de cinquante personnes dont des descendants de ces marins ont fait le déplacement et écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt le récit de ces vies extraordinaires d'hommes ordinaires.

Grâce à un diaporama avec photos d'archives, chacun a pu

se rendre compte des conditions de vie très dures sur ces voiliers gigantesques qui partaient chercher des matières premières en Amérique du sud, aux Etats-Unis ou en Australie.

Les explications données par Yvonnick étaient entrecoupées par la lecture de lettres bouleversantes et émouvantes.

Merci Brigitte et Yvonnick pour cette passionnante conférence offerte aux Lanloupais.



Cérémonie de commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre dernier, Monsieur le maire, ses adjoints et une vingtaine d'habitants étaient présents au monument aux Morts pour une cérémonie solennelle à la mémoire des morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui, et en l'honneur du 103ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Après le traditionnel discours, une gerbe a été déposée au pied du monument suivie de la sonnerie aux Morts, d'une minute de silence puis de la Marseillaise.

Illuminations du village



Guénolé

Le 2 décembre toute la journée, plusieurs conseillers municipaux ont participé à la mise en lumière du bourg.

Les décorations lumineuses installées autour de la chapelle Saint Roch, du mur d'enceinte du cimetière, de l'église, sur le fronton de la mairie et de la salle polyvalente éclairent nos soirées de 17 h à 22h 30 et nos petits matins jusqu'à 9 h afin de mettre un peu de chaleur, de gaieté et de magie dans le cœur de chacun.

La municipalité s'est engagée dans une démarche de réduction de la consommation d'électricité des illuminations de Noël. La LED est devenue incontournable pour les guirlandes avec une consommation 10 fois moins élevée que les guirlandes à incandescence.

Nous avons déjà commencé à nous équiper les années passées, et cette année encore, avons de nouveau investi dans plusieurs guirlandes pour créer ainsi cette magie de Noël.

*Marie-Jo, Inès, Jacky,
Michelle
et Marie-Christine*



Corbeilles gourmandes pour nos Aînés



Plusieurs élus ont remis en mains propres et à domicile, dans le strict respect des gestes barrière, la traditionnelle corbeille garnie de produits gourmands et de douceurs à la quinzaine de Lanloupais âgés de quatre-vingts ans et plus.

Cette belle attention envers nos Aînés permet d'égayer leurs fêtes de fin d'année surtout en cette période délicate.

Ce petit moment d'échange et de partage, toujours le bienvenu, a donc fait le bonheur de nos séniors à qui nous souhaitons de nouveau une belle nouvelle année.

Notre doyen, Michel Lamy, reçoit sa corbeille des mains de Michelle Menguy, adjointe aux Affaires sociales.

A VOS BLOCS-NOTES

Dimanche 27 Mars 15 h : Concert de l'Harmonie de la ville de Plérin, une trentaine de musiciens, en l'église. Répertoire varié : classique, musique de film et de variété, gospel... - Libre participation.

Jeudi 31 Mars 18 h 30 : Assemblée Générale de l'Association Saint Loup-Saint Roch ouverte à tous salle polyvalente

Samedi 2 avril soirée crêpes salle polyvalente

Ces animations sont susceptibles d'être modifiées ou annulées en fonction des directives ministérielles ou préfectorales, liées à l'incertitude de l'évolution de la crise sanitaire.

Merci par avance de votre compréhension.

Le chèque énergie

Mis en place en 2018, le chèque énergie, transmis une fois par an aux personnes qui respectent les critères d'éligibilité, permet de payer une partie des dépenses liées aux énergies :

Factures de gaz, d'électricité, de gaz naturel, de pétrole liquéfié, de fioul domestique, de bois, de biomasse ou de tout combustible utilisé dans son logement ;

Financement des travaux ou dépenses visant l'amélioration de la performance énergétique du logement. Pour qu'ils soient éligibles, ces travaux doivent impérativement être réalisés par un expert reconnu garant de l'Environnement (RGE).

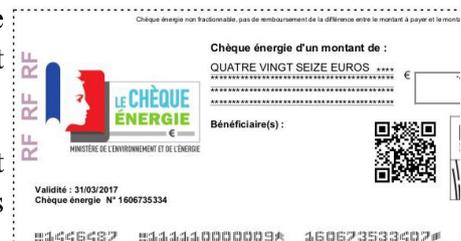
Dès réception, ce peut être affecté à l'une de ces factures.

L'attribution de ce chèque énergie est conditionnée à un plafond de ressources. Le revenu fiscal de référence (RFR) du ménage doit être inférieur à 10 800 € par unité de consommation.

Aucune démarche n'est à réaliser. L'administration fiscale transmet à l'Agence de Services et Paiement la liste des contribuables bénéficiaires.

Le montant du chèque énergie est compris entre 48 € et 277 € TTC.

Le chèque énergie doit être utilisé avant le 31 mars de l'année suivante. La date de validité est inscrite sur le document. Nominatif, il ne peut être cédé à un tiers.



Le coin des associations

Musique en Armor est une jeune association, née en octobre 2020 en plein confinement.

Son objectif est simple: faire connaître la musique classique tout en contribuant à la sauvegarde de notre patrimoine régional. Nous souhaitons rendre la musique classique accessible à tous, tout en maintenant un niveau de qualité exigeant. Jusqu'à maintenant les concerts ont eu lieu à l'église de Lanloup, qui outre sa splendide architecture bretonne est dotée d' une acoustique exceptionnelle. Deux concerts ont déjà eu lieu, l'un en Aout avec Beethoven, Bach et Chopin, l'autre en octobre avec Brahms, Sarasate, et Dvorak. Ces deux concerts ont fait la preuve de l'attractivité de la musique classique auprès du public, car à chaque fois l'église était pleine. Grâce aux bénéfices de la recette, nous avons pu verser des fonds pour la restauration de l'église à l'association Saint Loup Saint Roch, tout en rémunérant les musiciens. D'autres concerts sont en projet pour l'année 2022 .

La présidente : Eva Pettendi



Comité des fêtes

Le comité des fêtes souhaite une bonne et heureuse année aux Lanloupaises et Lanloupais.

Nous remercions Yannick le Bars et les membres du Conseil Municipal de nous réserver quelques lignes dans ce Bulletin Communal.

Récemment, le Conseil d'administration du comité des fêtes a été remanié.

Depuis sa création, en 1971, du temps a passé et des équipes se sont succédées. De nombreuses animations, des moments de partage ont permis aux résidents de la commune de se rencontrer, de créer du lien.

Un grand merci à ces équipes et tout particulièrement à Louise-Anne Even qui s'est longtemps investie dans ce comité.

La nouvelle équipe enthousiaste et motivée souhaite innover et espère s'étoffer avec le plus de bénévoles possibles.

Gwënola, Pascale, Pierre-Adrien, Cay, Inès, Gwénolé, Delphine, Gilles, Fanch, Isabelle, Adeline, Marie-Anne apprécieront votre participation.

Vous voulez nous aider, nous faire part de vos idées ou être informés de nos activités, laissez-nous un message avec vos coordonnées.

Notre boîte mail : comitedesfetes.lanloup@gmail.com

Nous nous empresserons de reprendre contact avec vous.

La présidente : Adeline Thoraval



*Adeline, Pierre-Adrien, Gwënola, Gilles,
Delphine et Pascale*



Association Saint Loup- Saint Roch

Nous connaissons votre attachement à notre belle église et savons tout l'intérêt que vous portez à la sauvegarde de notre patrimoine lanloupais et à notre association dont la vocation est de valoriser, entretenir et préserver ce joyau historique.

Après deux "années blanches", durant lesquelles l'activité de notre association a été fortement perturbée, l'horizon semble s'éclaircir et nous aspirons à nouveau pouvoir vous proposer concerts et repas au cours de l'année 2022.

Retenez d'ores et déjà deux dates : le dimanche 27 mars pour un concert avec l'Harmonie de Plérin et
le dimanche 16 octobre pour notre traditionnel repas couscous et son buffet apéritif maison.

Ces moments conviviaux importants humainement le sont également pour notre trésorerie qui a souffert d'un grand manque de recettes.

Cependant nous avons poursuivi, autant qu'il était possible et avec le concours de la Commune, la restauration à l'intérieur de l'église du magnifique retable de la chapelle latérale nord, de son tableau et de ses deux statues.

L'ensemble a retrouvé sa place et sa somptuosité et de nombreux visiteurs sont venus l'admirer cet été.

L'association versera un don à la Commune, pour la restauration des deux statues et du tableau, correspondant au montant du reste à charge après déduction des subventions.

Parmi les projets, nous aurions à cœur de préserver et protéger les deux bannières malgré un dossier complexe à monter ainsi que le bateau ex-voto suspendu à la voûte.

Mais le grand projet prioritaire reste la restauration des deux retables latéraux pour lesquels une souscription devrait être ouverte.

La réalisation de ces travaux d'envergure ne peut être entreprise que si notre Association continue à œuvrer avec dynamisme et enthousiasme et à lever des fonds.

Si vous souhaitez nous rejoindre, nous soutenir et/ou participer à nos différentes manifestations, n'hésitez pas à venir nous en parler. Adeline, Danielle, Edmonde, Geneviève, Jacky, Louise-Anne ou Michelle se feront un plaisir de vous accueillir et de vous renseigner.

Des visites commentées de l'église et de la chapelle sont possibles sur simple demande.

Notre Assemblée Générale aura lieu le Jeudi 31 Mars 2022 à 18 h 30 à la salle polyvalente.

Recevez nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2022.

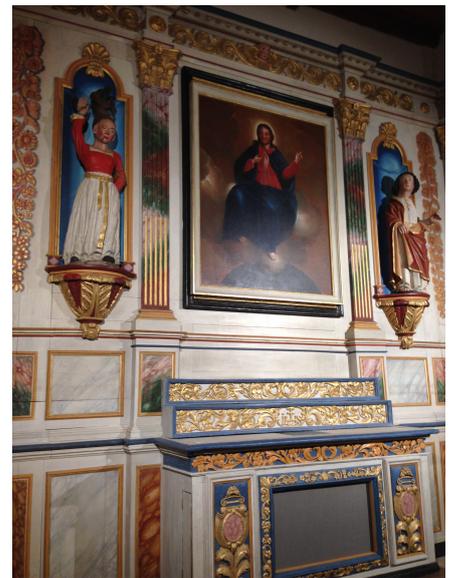
[Élections: la déterritorialisation des procurations](#)

La présidente : Michelle Menguy

En application des dispositions de l'article 112 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la réforme dite de la "déterritorialisation des procurations" entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Dans ce cadre, un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune.

Toutefois le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Les contrôles, inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire qui étaient préalablement réalisés par chaque commune seront automatisés et centralisés dans le Répertoire Electoral Unique (REU).



Atelier Equilibre



Les adjoints aux Affaires sociales du secteur de Paimpol se sont retrouvés à plusieurs reprises à l'automne dernier afin de proposer un atelier Equilibre dans plusieurs communes du territoire.

Un atelier Equilibre devrait être programmé sans doute dès le printemps prochain à la salle polyvalente de Lanloup.

Ce programme PIED, Programme Intégré d'Equilibre Dynamique étant financé par la Conférence des Financeurs, il est gratuit pour chacun des participants.

Il s'adresse aux personnes de plus de soixante ans avec la possibilité d'accueillir des personnes à partir de cinquante-six ou sept ans si elles présentent des troubles de l'équilibre, séquelles d'AVC, par exemple.

Les objectifs de cet atelier sont de travailler la force des membres inférieurs mais aussi celle des bras, travailler sur le champ visuel associé à la mobilité du cou, travailler sur la souplesse et l'équilibre. Tout cela dans le but de redonner confiance à la personne qui craint les chutes.

Une réunion d'information gratuite et ouverte à tous, sur les causes, les conséquences et la prévention des chutes sera organisée au préalable par le Comité Départemental Sports pour Tous des Côtes d'Armor ainsi qu'une présentation de l'atelier Equilibre.

Des tests individualisés d'une dizaine de minutes, gratuits et sans engagement, seront proposés sur rendez-vous.

Quelques chiffres pour parler des chutes :

- 2 millions de personnes âgées de plus de 60 ans chutent chaque année,
- 1/3 des chutes sont à l'origine d'une hospitalisation,
- La chute est la 1^{ère} cause d'entrée en structures d'hébergement,
- A partir de 75 ans, la chute est la principale cause de blessure mortelle.

Le Comité Départemental Sports pour Tous des Côtes d'Armor est un organe déconcentré de la Fédération Française Sports pour Tous, association loi 1901, agréée par le Ministère de la Santé et des Sports et reconnue d'utilité publique par le Ministère de l'Intérieur.

Fort de ses 6 400 pratiquants licenciés et de ses 87 clubs affiliés sur le territoire costarmoricain, le Comité Départemental Sports Pour Tous place la pratique physique et sportive comme facteur d'épanouissement de la personne.

L'atelier Equilibre se compose de douze séances d'une durée d'une heure trente, hors vacances scolaires, est animé par Céline Le Treut, Assistante Technique Sportive Territoriale et a un nombre de places limité à 15 personnes.

De plus amples informations sont à venir et vous pourrez vous renseigner auprès de l'adjointe aux Affaires sociales ou à la Mairie.

N'hésitez pas à assister à la conférence !



Le Pass sanitaire sera obligatoire pour tous les participants à la réunion et à l'atelier Equilibre.

ÇA S'EST PASSÉ À LANLOUP



Récital piano-violon le 24 octobre



Cérémonie du 11 Novembre



Concert de siiAn
Animation offerte par la Commune



A
r
b
r
e
d
e
N
o
ë
l



Le Père Noël du Comité des fêtes



18 Décembre

*Bonne
Année!*

Journal Communal de Lanloup
Directeur de la publication: Yannick Le Bars
Rédaction : Commission Communication
Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie
Mairie : 1 Rue Alain Le Nerrant Tél: 02 96 22 33 45
Distribution : équipe municipale
Dépôt légal : à parution 250 exemplaires